



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 JUIN 2016

Le Conseil municipal s'est réuni jeudi 23 juin à 20h30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Travaux de réhabilitation du Presbytère en logements : attribution des marchés

Le Conseil Municipal, après délibérations, par 16 voix pour et 1 abstention,

LOT 01 : GROS-ŒUVRE

Accepte l'offre de la société HEILI BP 59 67318 Wasselonne Cedex pour un montant HT de 25 383.00 €

LOT 02 : CHARPENTE BOIS

Accepte l'offre de la société GASSER 14 rue du Chemin de Fer 67 110 Reichshoffen pour un montant HT de 9 670.10 €

LOT 03 : TRAITEMENT DE CHARPENTE

Accepte l'offre de la société MOOG 10 rue Ampère ZI du Ried 67 720 Hoerdt pour un montant HT de 4 576.00 €

LOT 04 : COUVERTURE ZINGUERIE

Accepte l'offre de la société BEYER COUVERTURE 53 rue de la Division Leclerc 67170 Brumath pour un montant HT de 10 357.56 € + l'option dont le montant HT est de 23 248.75 €.

LOT 05 : ECHAFAUDAGES

Accepte l'offre de la société ACCES PRO 23 A rue Ampère 67720 Hoerdt pour un montant HT de 4 187.50 €

LOT 06 : RAVALEMENT

Accepte l'offre de la société DECOPEINT 2 rue Mathis 67840 Kilstett pour un montant HT de 13 680.00 €

LOT 07: ELECTRICITE

Accepte l'offre de la société BERNARD SCHWARTZ SARL 1 A Impasse de l'Etang 67840 Kilstett pour un montant HT de 25 921.00 €

LOT 08 : VMC

Accepte l'offre de la société BERNARD SCHWARTZ SARL 1 A Impasse de l'Etang 67840 Kilstett pour un montant HT de 5 560.00 €

LOT 09 : CHAUFFAGE

Accepte l'offre de la société ADAM 1 rue Tulla 67840 Kilstett pour un montant HT de 16 647.00 €

LOT 10: SANITAIRES

Accepte l'offre de la société ADAM 1 rue Tulla 67840 Kilstett pour un montant HT de 25 057.00 €

LOT 11: PLATRERIE

Accepte l'offre de la société SARI 2 rue Denis Papin 67 400 Illkirch-Graffenstaden pour un montant HT de 39 867.70 €

LOT 12: CHAPES – CARRELAGE

Accepte l'offre de la société DIPOL SA 1 rue de la Batterie 67118 Geispolsheim-Gare pour un montant HT de 12 942.68 €

LOT 13 : MENUISERIE EXTERIEURE

Accepte l'offre de la société FENETRES LAURENT 6 Route de Munchhausen 67470 Seltz pour un montant HT de 5 320.97 €

LOT 14 : MENUISERIE INTERIEURE

Accepte l'offre de la société REIMEL MICHAEL 17 rue de Sparsbrod 57 820 Saint Louis pour un montant HT de 9 600.00 €

LOT 15 : SERRURERIE

Accepte l'offre de la société SERRURERIE SIGWALD Route de Hindisheim 67 880 Krautergersheim pour un montant HT de 7 140.00 €

LOT 16 : ESCALIER BOIS

Accepte l'offre de la société SCHALK 8 rue de l'Artisanat 67 350 Niedermodern pour un montant HT de 10 960.00 €

LOT 17 : PEINTURE

Accepte l'offre de la société DECOPEINT 2 rue Mathis 67840 Kilstett pour un montant HT de 15 733.00 €

LOT 18 : SOLS

Accepte l'offre de la société JUNGER FILS 17 rue des Payens 67 720 Hoerdt pour un montant HT de 18 588.00 €

2/ Programme 2015 : Aménagement de voirie et réseaux secs rue du Ried, rue de Flore et rue du Printemps : LOT N°2 RESEAUX SECS : APPROBATION DE L'AVENANT N°1

Les travaux prévus dans le marché initial signé le 15 septembre 2015 ont subi des modifications importantes du fait :

De la réalisation de travaux non prévus :

- Le remplacement des luminaires Harmony-150 W SHP par des luminaires CITYSOUL-64 W -LED.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux « Aménagement de voirie et réseaux secs rue du Ried, de la rue de Flore et rue du Printemps » pour un montant de 4 992.00 € HT.

Montant total du marché après avenant : 60 400.50 € HT

Titulaire du marché : ARTER CONSTRUCTION et TP à Brumath et ARTERE CONSTRUCTION ET TP SUD à Marlenheim.

3/Personnel Communal : Groupement de commandes : diagnostic troubles psycho sociaux

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget Primitif.

4/ Approbation des tarifs et règlement de l'Ecole de Musique Municipale

Suite à la décision de créer des cours de violon et un jardin musical pour les enfants en bas âge, le Conseil municipal doit valider les nouveaux tarifs de l'EMMK ainsi que le règlement qui a été modifié. Les nouveaux tarifs entreront en vigueur au 1^{er} octobre 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le règlement et les tarifs de l'Ecole de Musique Municipale de KILSTETT qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} octobre 2016.

.

5/ Sortie des jeunes de 18 ans à Paris le 30 août 2016.

La classe des jeunes de 18 ans a un projet de voyage à Paris avec une visite du Musée des Invalides. Il est proposé de fixer la participation des jeunes à 60 €. La commune se chargera de l'achat du billet de train et des entrées au musée des Invalides.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention, DECIDE de prendre en charge le transport et l'entrée aux Musées des Invalides pour les jeunes de 18 ans et leurs accompagnants et FIXE la participation des jeunes à la sortie à 60 €.

6/ 99^{ème} Congrès des Maires : Remboursement des frais de déplacement

Le congrès des Maires de France s'est tenu à Paris du 31 mai, 1^{er} juin et 2 juin 2016

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention DECIDE de rembourser les frais de déplacement aux 2 Adjointes au Maire qui ont participé au congrès.

7/ Désignation des Jurys d'assises et des citoyens assesseurs pour l'année 2017

Conformément à l'article 261 du code de la procédure pénale, le Conseil municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale des 6 membres devant figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel dans le département du Bas-Rhin pour l'année 2017.

8/ RETRAIT DES COMMUNES DE DALHUNDEN, SESSENHEIM ET STATTMATTEN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE A LA CARTE POUR L'ENTRETIEN ET LA PRESERVATION DE PATRIMOINES CULTUELS ET CINERAIRES DU RIED NORD

Lors de la création de la nouvelle communauté de communes du Pays Rhénan au 1^{er} janvier 2014, la compétence « édifices cultuels » était retournée aux communes de DALHUNDEN, SESSENHEIM et STATTMATTEN. En amont, ces communes avaient sollicité, en 2013, leur adhésion au SIVU du Temple et du Centre Communautaire et le transfert de la compétence « édifices cultuels » à cet EPCI.

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions ACCEPTE le retrait des communes de DALHUNDEN, SESSENHEIM et STATTMATTEN du SIVOM à la carte.

9/ Droit de Prémption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal que la Président de la Communauté de Communes du Pays rhénan n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain concernant 7 cessions immobilières.

10/ Rapport d'activités 2015 du Gestionnaire de Réseau de Distribution du Gaz.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2015 du Gestionnaire de Réseau de Distribution du Gaz.

11/ Rapport annuel 2015 SDEA périmètre KILSTETT/GAMBSHEIM

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2015 du SDEA du périmètre de Kilstett/Gambsheim.

12/ Remboursement à la M.U.K pour les boissons des élèves de l'EMMK à la fête de la musique.

La Musique Union a offert des boissons aux élèves de l'école de Musique Municipale de KILSTETT lors de la fête de la musique pour un montant de 74 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, Décide de verser 74 € à la Musique Union KILSTETT.

Le Maire

Gabriel MULLER